

Risque incendie

Mieux vaut prévenir...



Laurent de Bertier. © Fransylva

À l'approche des périodes les plus sèches, *Forêts de France* consacre son dossier aux feux de forêt. Face à un risque en augmentation, et comme toujours dans un contexte de vulnérabilité pour les forêts françaises, nous devons intervenir.



Neuf feux sur dix sont d'origine humaine. © Thicha wat pour Envato.

La prévention est l'affaire de tous. Rappelons tout d'abord que 9 feux de forêt et de végétation sur 10 en France sont d'origine humaine et que 70 % d'entre eux ont une origine économique ou sont dus à une activité du quotidien¹.

Au-delà d'adopter les bons réflexes pour éviter les départs de feux, le débroussaillage est un moyen de prévention aussi simple qu'efficace :

90 % des maisons détruites lors de feux de forêt ont leurs abords peu ou mal débroussaillés² et 80 % des feux de forêt éclosent à moins de 50 mètres des habitations³ ! Depuis janvier 2026, plus d'un département français sur deux est désormais concerné par les obligations légales de débroussaillage (OLD), preuve du fait que le risque incendie gagne du terrain, mais aussi de la pertinence de ces OLD.

D'autres mesures peuvent se mettre en place avec le soutien de l'État : équiper les véhicules d'un extincteur, afin de permettre d'intervenir au plus tôt lors de départs de feux en bord de route ou dans

les jardins ; améliorer l'accès aux points d'eau naturels pour multiplier les ressources à l'heure où l'eau potable (couramment utilisée) se fait de plus en plus rare et chère ; intégrer dans les documents d'urbanisme une zone tampon inconstructible aux lisières des bois et forêts...

“ Le débroussaillage est un moyen de prévention aussi simple qu'efficace ”

Du côté des forestiers, la défense des forêts contre les incendies est fondamentale : évacuer les rémanents et branchages après coupe, créer des pistes et pare-feu, déployer des réseaux de caméras de détection des incendies... En matière d'assurance – fortement recommandée –, des offres permettent désormais de s'assurer spécifiquement face au risque incendie. De plus en plus de propriétaires forestiers y ont désormais recours afin de se prémunir face à la menace de perdre tout, ou partie, d'un peuplement.

Afin de préparer leurs forêts, les propriétaires ne sont pas seuls : syndicats, CNPF, coopératives, gestionnaires, experts... peuvent

les accompagner⁴. En cas de sinistre, dont les préjudices moraux et financiers peuvent être immenses, ces interlocuteurs restent à leurs côtés pour les soutenir. Ils les informent sur les possibilités d'aides (aides au renouvellement, Label bas-carbone...), les conseillent sur les essences d'avenir possibles afin de les aider à reconstituer les peuplements.

L'augmentation du risque incendie sur le territoire est hélas une réalité. Autant que faire se peut, mieux vaut prévenir que guérir !

Laurent de Bertier

Directeur général de Fransylva

SUIVEZ FRANSYLVA SUR :



1. Selon l'Observatoire des forêts françaises en 2025.
2. Selon le ministère de la Transition écologique en 2024.
3. Selon la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine en 2025.
4. Le fascicule de Fransylva *Feux de forêts, tous concernés !*, réalisé avec le soutien de France Bois Forêt et grâce à l'expertise de Fransylva Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) d'Aquitaine, peut être mis à la disposition des propriétaires qui le demandent.